

CEPAC

Accord triennal d'Intéressement/Participation : Une renégociation de tous les dangers !

Trois réunions sont prévues entre les Organisations Syndicales et la Direction : 22 avril, 4 mai et 26 mai, sachant que nous avons jusqu'au 30 juin pour trouver un nouvel accord.

Au regard de l'accord actuel, les propositions faites par la Direction comportent des changements très importants sur les « critères de déclenchement ». Certes, il y aurait une possibilité de dé plafonner les 12% actuels et de conserver la participation dérogatoire, mais avec un niveau d'exigences et de performances qui nous paraissent disproportionnées dans le contexte actuel d'incertitude et difficilement acceptable pour les trois années à venir.

Dans les jours qui suivent, le SU-UNSA fera parvenir à la Direction ses « contre-propositions », afin de trouver des points de « convergences raisonnables » pour une juste répartition des richesses produites pour les 3 années qui viennent.

Dans la période actuelle, les 3200 salariés de la CEPAC en Métropole et dans les DOM attendent de cet accord qu'il soit juste, motivant en apportant une réelle reconnaissance de la part de la Direction.

Le SU-UNSA doit être entendu, faute de quoi, le bureau syndical consultera ses adhérents et ses sympathisants qui décideront de la suite à donner.

Le bureau Syndical

[Agir pour Construire...Ensemble !](#)

Retrouvez toutes nos communications nationales et locales sur :

<http://www.syndicat-unifie.net/sections/cepac/>

Bulletin d'adhésion 2021

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2021

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

